



PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

LE CENTRE D'ACCESSION ET DE FORMATION

NATATION COURSE

Saison sportive 2020-2021

Objectif général

Permettre aux nageurs à fort potentiel d'acquérir les capacités nécessaires à la poursuite d'une préparation à la performance internationale, dans le cadre d'un double projet sportif et de formation.

Effectif du CAF

L'effectif du CAF est composé de 18 nageurs répondant aux critères suivants :

- Appartenir aux catégories d'âges :
 - ↳ Junior 2.3.4
 - ↳ Senior 1
- Être classé dans les 6 premiers son année d'âge dans 2 courses différentes
- Et avoir atteint un certain niveau d'Indice Mondial de Performance (IMP) à savoir :
 - ↳ 90% pour les garçons
 - ↳ 84% pour les garçons 2005
 - ↳ 87% pour les garçons 2004
 - ↳ 89% pour les filles
 - ↳ 87% pour les filles 2006
 - ↳ 87% pour les filles 2005

De plus les listés Haut Niveau filles 2002 et garçons 2001 sont intégrés également dans le CAF.

Tant que les clubs formateurs sont en mesure d'accompagner le double projet de nageurs, nous pensons qu'il est souhaitable que ces derniers restent en résidence dans leurs clubs. *(En dehors de situations particulières, la politique régionale en AURA encourage autant que possible, le maintien des nageurs dans leurs clubs en travaillant sur les projets de clubs, la formation des entraîneurs et en les soutenant avec la Commission Accès Haut Niveau. Le fait de quitter le club formateur, l'environnement familial... peut constituer un risque. Avant d'envisager le départ d'un jeune nageur vers une autre structure, nous conseillons que l'éventualité du départ soit discutée entre les différents intervenants).*

Liste jointe sous réserve de confirmation lors de la parution des listes officielles des Espoirs, Collectifs Nationaux et Relève.

Encadrement du CAF AURA

Direction : Le Président de la Ligue AuRA : Mr Jean-Luc MANAUDOU

Coordination : CTS : Mme Céline ROUSTY

Référent technique et pédagogique : Mme Vanessa BROUARD

Le responsable médical : Le médecin régional : Mr Simon PAGIN

Projet d'accompagnement

Programme d'actions

Les nageurs titulaires du CAF font partie de la Team Relève ou de la Team Aura en fonction de leur niveau.

La Commission Sportive Régionale proposera un programme d'actions constitué de regroupement(s) et de meeting(s), sous réserve des conditions sanitaires.

Ce programme a un double objectif :

- ↳ Perfectionnement des athlètes
- ↳ Formation des entraîneurs

Ce programme d'actions est planifié sur le plan des organisations par le CTS chargé de la coordination du CAF de la Ligue AURA.

Ce programme d'actions est coordonné sur le plan technique et pédagogique par un entraîneur désigné par la Ligue AURA

1. Soutien scolaire

Chaque nageur et nageuse titulaire du CAF peut solliciter la Ligue AuRA pour le financement de prestations liées au soutien scolaire.

2. Suivi médical

Chaque nageur et nageuse qui entend figurer sur la liste ESPOIRS et COLLECTIFS NATIONAUX doit se soumettre au Suivi Médical Réglementaire (SMR) protocole médical obligatoire.

Les documents de suivi médical réglementaire qui entrent dans le protocole obligatoire sont également adressés **en copie** à Monsieur Simon PAGIN, médecin référent de la Ligue AuRA (simm.pagin@wanadoo.fr).

Le(la) nageur(se) peut bénéficier de la prise en charge des frais relatifs à ce protocole. Il (elle) peut également bénéficier de prestations paramédicales telles que : kinésithérapie, ostéopathie, diététique, préparation mentale, etc.

Le montant individuel défini pour le financement cumulé du **soutien scolaire ET du suivi médical** est plafonné à **1000 €uros** (mille euros) pour la saison 2020-2021.

Les factures liées au financement du soutien scolaire et du suivi médical repris aux points 1 et 2 ci-dessus doivent reprendre explicitement le nom et le prénom du nageur ou de la nageuse. Pour être prise en compte et réglée à la famille, la facture doit être établie au nom de la « Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation. » et nous être adressée avant le **31 août 2021**.

Financement du CAF

La ligue gère un budget dédié au fonctionnement du CAF.

Les ressources proviennent de ses fonds propres, de la Fédération Française de Natation, de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Régional AuRA.

La ventilation de ces crédits concerne :

1. Une indemnité versée à l'entraîneur référent du CAF pour ses interventions lors des actions régionalisées,
2. La prise en charge du soutien scolaire et du suivi médical et paramédical pour l'ensemble des nageurs et nageuses du CAF,
3. Une participation aux coûts des actions prévues dans le programme sportif du CAF.

Les clubs des nageurs du CAF

Les clubs qui ont des nageurs titulaires du CAF doivent, dans la mesure du possible, s'inscrire dans les actions régionales de la commission sportive (regroupement(s), meeting(s)).

Les nageurs titulaires du CAF peuvent également bénéficier des aides régionales octroyées par la Commission Accès Haut Niveau.

Le club doit s'inscrire dans la politique fédérale (*rapport adhérents/licences, obtention des labels fédéraux*).